

## Les personnes atteintes d'un handicap : quels conseils donner aux parents ?

Niveau : Pratique courante

Durée : 1,0 jour(s) soit 7,0 heure(s)

### Public concerné :

---

Notaires et collaborateurs pratiquant le droit de la famille

Professionnels du droit conseillant en droit de la famille.

### Compétences pédagogiques :

---

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Préparer du rendez-vous avec les parents de l'enfant mineur ou majeur atteint d'un handicap
- Conseiller les parents d'enfants atteints d'un handicap dans les choix de protection, de constitution d'un patrimoine au profit de ce dernier afin de maintenir son niveau de vie ainsi que son cadre de vie lorsque les parents seront défunts ou décédés
- Envisager la transmission de ce patrimoine au profit des frères et sœurs
- Articuler le régime des aides dont bénéficie la personne vulnérable avec les schémas de transmission du patrimoine et les modalités de récupération

### Contenu :

---

#### Protéger la personne mineure atteinte d'un handicap

- L'administration légale
- La tutelle des mineurs

#### Protéger la personne majeure atteinte d'un handicap

- Les protections judiciaires: sauvegarde, curatelle, tutelle
- Les autres mesures de protection : mandat de protection future et habilitation familiale
- les conséquences attachées à l'absence de mesure

#### Organiser le patrimoine de la personne handicapée

- Recours à une société civile immobilière

- Recours au contrat d'assurance vie
- Les libéralités consenties par la personne handicapée

## Transmettre au profit de la personne handicapée

- La problématique des aides sociales : octroi et récupération éventuelle
- Les outils de transmission adaptés : les contrats rente survie et épargne handicap, les libéralités substitutives, les libéralités partage
- Fiscalité de la transmission et handicap
- Préservation des droits du conjoint survivant et optimisation de son pouvoir de gestion et de disposition
- Les difficultés propres à l'existence d'une fratrie

## Prérequis :

---

- Maîtrise des règles fondamentales relatives au droit patrimonial de la famille et au droit des personnes vulnérables

## Modalités d'exécution

---

Formation en présentiel ou Visioformation

## Modalités pédagogiques

---

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en oeuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

## Modalités Techniques

---

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou

Page 2 sur 3

**Association INAFON** – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

■ **DELEGATION NATIONAL** : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40– Fax : +33 1 53 40 45 41– Courriel : [national@inafon.fr](mailto:national@inafon.fr) – Site : <https://www.inafon.fr>

écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

## Modalités d'encadrement

---

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

## Modalités de suivi et appréciation des résultats

---

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant

Feuille d'emargement signée ou régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

- un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

Evaluation à froid à l'issue de la formation :

- 6 mois après la formation, une enquête en ligne est adressée au stagiaire et au commanditaire afin d'évaluer le transfert des acquis et des compétences en situation opérationnelle et de travail

## Remise d'une attestation

---

Une attestation de fin de stage est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation